



Modification 002

L'amendement 002 est soulevé pour modifier Pièce Jointe « 1 » - Critères D'Évaluation – Critères Techniques Obligatoires 5 (O5) :

Insérer : au section 1. Critères Technique – 1.1 Critères Technique Obligatoires – O5

O5

Le soumissionnaire DOIT fournir la preuve qu'au moins une des ressources proposées possède une expertise en rapport avec les «technologies de base» décrites dans la tâche 4 de l'EDT et énumérées ci-dessous (une ressource unique peut fournir une expertise dans plusieurs technologies). Cette expertise est démontrée au moyen de projets et de titres de compétence, lesquels devraient figurer dans les CV joints à la ressource proposée.

- Résistance électrique dans tous les secteurs
- Thermopompes à air
- Pompes géothermiques
- Thermopompes à eau
- Énergie solaire thermique
- Véhicules électriques, routiers et non routiers
- Tous les autres véhicules électriques
- Électrotechnologies de chauffage avancées (p. ex. induction, infrarouge, microondes)

Remarque : Chacun des points énumérés ci-dessus doit être traité (pas nécessairement par une seule personne).

Supprimer: au section 1. Critères Technique – 1.1 Critères Technique Obligatoires – O5

O5

Le soumissionnaire DOIT fournir la preuve qu'au moins une des ressources proposées possède une expertise en rapport avec les «technologies de base» décrites dans la tâche 4 de l'EDT et énumérées ci-dessous (une ressource unique peut fournir une expertise dans plusieurs technologies). Cette expertise est démontrée au moyen de projets et de titres de compétence, lesquels devraient figurer dans les CV joints à la ressource proposée.

- Résistance électrique dans tous les secteurs
- Thermopompes à air
- Pompes géothermiques
- Thermopompes à eau
- Énergie solaire thermique
- ~~Remplacement du gaz naturel sous pression~~
- Véhicules électriques non routiers
- ~~Véhicules électriques légers~~
- ~~Avions électriques court-courriers~~
- Tous les autres véhicules électriques
- Électrotechnologies de chauffage avancées (p. ex. induction, infrarouge, microondes)

Remarque : Chacun des points énumérés ci-dessus doit être traité (pas nécessairement par une seule personne).